



Quels recours pour participation du mari au frais du ménage

Par **tilky**, le **06/06/2008** à **19:33**

marié sous le régime de la communauté, mon mari m'avait quitté sans séparation officielle (pour infidélités), il est revenu, je lui ai pardonné

On a revécu ensemble mais je m'aperçois qu'il correspond par email sur des sites avec des femmes, qu'il part plusieurs jours en voyage sans me dire où il va ; il avait ouvert un compte bancaire séparé et me versé une somme de 1500 euro par mois pour mes 2 enfants étudiants et moi-même sa paye est d'environ + de 8000 euro, je suis fonctionnaire et j'ai une paye d'environ 2000 euro, ;

hors depuis deux mois il refuse de verser cet argent, si bien que je me retrouve endettée pour faire face au dépense courante (électricité, chauffage, eau, impot,..) nourriture, ma paye ne suffisant pas et ayant avancé de l'argent pour les travaux dans la 2nde maison

Suite à un de ces voyages intempestif, je lui ai dit que je voulais me séparer,

qu'elles sont les recours que je peux avoir s'il ne veut pas régler les affaires à l'amiable ?

En décembre, nous avons acheté une seconde maison avec un crédit, je lui avais prêté de l'argent que j'avais mis de coté pour faire des travaux dans la 1ère maison que j'habite avec les enfants majeurs mais sans emploi (

les finitions n'étaient pas achevé - sols, murs du rez de chaussée...- mais cette maison est payée entièrement) et mon mari habitait encore il y a trois semaine avec nous...;